

POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



DÉLIBÉRATION N°29-2020 du 25 juillet 2020

Créant des commissions thématiques intercommunales et désignant les membres siégeant au sein de ces commissions

L'an deux-mille-vingt, le 25 juillet 2020, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 08 juillet 2020 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI, président de séance.

DATE DE CONVOCATION:	08 juillet 2020
DATE DE LA SÉANCE:	25 juillet 2020
HEURE DE LA SÉANCE:	08:00

En exercice:	15
Présents:	15
Procurations:	0
Votants:	15
Pour:	15
Contre:	0
Abstention:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:
Rogatien POEVAI

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Athanase PAHUTOTI	x		
Henri TUIEINUI	x		
Joëlle FREBAULT	x		
Jean-Yves SCALLAMERA	x		
Benoît KAUTAI	x		
Nicolas HAITI	x		
Laïza DEANE	x		
Félix BARSINAS	x		
Mirella TIMAU	x		
Ranka AUNOA	x		
Joseph KAIHA	x		
Wildorf TATA	x		
Alain AH-LO	x		
Antonina TEATIU	x		
Rogatien POEVAI	x		

Le Président expose:

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-22, L.5211-1, L. 5211-9 et L.5211-10;
- VU** le règlement intérieur de la Communauté des Communes des Îles Marquises

CONSIDERANT qu'au regard des visas énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire et d'émettre des avis sur l'orientation des projets

Il est proposé de créer les commissions thématiques intercommunales suivantes:

Commissions	Projets
Commission statutaire	- Réflexion sur l'évolution du statut de la CODIM - Relations institutionnelles
Commission Développement Touristique	Fiches actions de l'annexe 1 du plan de développement économique et durable des îles Marquises
Commission Aménagement de l'Espace et de Développement des Activités Economiques du Secteur Primaire	- Conduite d'opportunité pour l'aménagement des dessertes, routes d'accès et chemins de pénétration reconnus d'intérêt communautaire afin de répondre au problème de désenclavement des vallées; - Localisation et équipements des zones d'activités d'intérêt communautaire; Organisation et promotion des filières économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'apiculture, du bois, de la pêche et de l'artisanat par la conduite d'études d'opportunité permettant la réalisation d'équipements communautaires destinés à favoriser ces activités ;

Commission Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de la gestion du service public du transport maritime interinsulaire - Etude de l'exploitation du Te Ata O Hiva - Transport aérien - Transport sanitaire - Transport routier
Commission Environnement/Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes déchets; - Gestion de l'espace marin; - Restauration des îlots; - Biosécurité; - Schéma directeur de l'énergie; - Autres projets environnementaux/énergie
Commission Jeunesse et Sport, Culture, Art et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matavaa</i>, festival des arts des Marquises; - Autres activités culturelles; - Sites historiques et leur restauration; - Classement UNESCO; - Activités liées à l'artisanat - Jeux de l'archipel des Marquises; - Autres activités sportives

CONSIDERANT que le Président de la Communauté des Communes des Îles Marquises est Président de droit de toutes les commissions et qu'il peut déléguer une partie de ses fonctions à un Vice-président et, à défaut, aux autres membres du bureau.

CONSIDERANT que cette mesure permet au Président de la communauté de se décharger d'une partie de ses tâches sans qu'il soit dessaisi de ses pouvoirs, le délégataire agit et prend les décisions au nom du Président de la communauté, ce qui suppose une relation de confiance entre le délégant et son délégataire. Le Président peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées

Le Président invite tous les élus à faire acte de candidature au sein de ces commissions nouvellement créées.

OUI l'exposé du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1 Les commissions thématiques intercommunales suivantes sont créées:

Commissions	Projets
Commission statutaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'évolution du statut de la CODIM - Relations institutionnelles
Commission Développement Touristique	Fiches actions de l'annexe 1 du plan de développement économique et durable des Îles Marquises
Commission Aménagement de l'Espace et de Développement des Activités Economiques du Secteur Primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'opportunité pour l'aménagement des dessertes, routes d'accès et chemins de pénétration reconnus d'intérêt communautaire afin de répondre au problème de désenclavement des vallées; - Localisation et équipements des zones d'activités d'intérêt communautaire; Organisation et promotion des filières économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'apiculture, du bois, de la pêche et de l'artisanat par la conduite d'études d'opportunité permettant la réalisation d'équipements communautaires destinés à favoriser ces activités ;
Commission Transport	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de la gestion du service public du transport maritime interinsulaire - Etude de l'exploitation du Te Ata O Hiva - Transport aérien - Transport sanitaire - Transport routier
Commission Environnement/Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes déchets; - Gestion de l'espace marin; - Restauration des îlots; - Biosécurité; - Schéma directeur de l'énergie; - Autres projets environnementaux/énergie
Commission Jeunesse et Sport, Culture, Art et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matavaa</i>, festival des arts des Marquises; - Autres activités culturelles; - Sites historiques et leur restauration; - Classement UNESCO; - Activités liées à l'artisanat - Jeux de l'archipel des Marquises; - Autres activités sportives

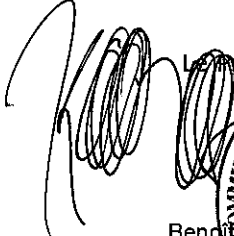

Article 2 DESIGNNE les élus suivants dans chacune des commissions

Commissions	Elus
Commission statutaire et finance	Joëlle Frebault (1er Vice-Président), Joseph KAIHA (2ème Vice-Président), Henri TUIEINUI (3ème Vice-Président), Nestor OHU (4ème Vice-Président), Félix BARSINAS (5ème Vice-Président), Laïza DEANE, Ranka AUNOA, Hahioa ROPATI (Conseiller FATU HIVA)
Commission Développement Touristique	Henri TUIEINUI (3ème Vice-Président), Mirella TIMAU, Mathilde TAUPOTINI (), Edgar TAMETONA, Elvina CLARK (2ème adjoint HIVA OA)
Commission Aménagement de l'Espace et de Développement des Activités Economiques du Secteur Primaire	Nestor OHU (4ème Vice-Président), Joseph KAIHA (3ème Vice-Président), Ranka AUNOA, Nicolas HAITI, Victorine CIANTAR, Mirella TIMAU, Hana MARURAI, Olive TEIKIOTIU (adjoint HIVA OA), Yann LEBRONNEC (HIVA OA), Lucia TUPAI (conseillère FATU HIVA)
Commission Transport	Joëlle FREBAULT (1er Vice-Président), Ranka AUNOA, Alain AH-LO, Rogatien POEVAI, Anna TEHAHE, Max PETERANO, Glenda KAIHA (Conseillère Fatu Hiva),
Commission Environnement/Energie	Félix BARSINAS (5ème Vice-Président), Nestor OHU (4ème Vice-Président), Tepua KAYSER, Hana MARURAI, Max PETERANO, Georges TEIKIEHUPOKO (1er adjoint UA POU), Jean-Maxime TAMETONA (2ème adjoint Fatu Hiva)
Commission Jeunesse et Sport, Culture, Art et Artisanat	Joseph KAIHA (2ème Vice-Président), Félix BARSINAS (5ème Vice-Président), Jean-Yves SCALLAMERA, Athanase PAHUTOTI, Wildorf TATA, Laïza DEANE, Nateriria PIRIOTUA, Aroma MENDIOLA (1er Adjoint Hiva Oa), Ursula VAKI (Conseillère FATU HIVA)

Article 3 Le Président rendra compte lors de chaque réunion du conseil communautaire des avis et travaux des commissions

Article 4 Le Président et le trésorier payeur de la TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Président

 Bendit K...


CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	31 JUL. 2020
Et publication ou notification du:	17 AOUT 2020
Le Président	